



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

Commission exécutive du CIO, Lausanne, le 7 juin 2015

Réunie le 7 juin 2015 à Lausanne, la commission exécutive du CIO a statué sur le cas de M. Pál Schmitt en réponse à la lettre de ce dernier, datée du 10 mars 2015, qui demandait un réexamen de sa situation. En tenant compte de la position de la commission d'éthique du CIO à cet égard, la commission exécutive du CIO a considéré, d'une part, la suspension effective du droit de M. Pál Schmitt de faire partie d'une commission du CIO pendant trois ans et, d'autre part, sa situation personnelle, laquelle a fait l'objet d'une révision au plus haut niveau qui lui permet maintenant d'exercer à nouveau son rôle en tant qu'ancien Président de la République de Hongrie dans son pays ainsi que dans le cadre de nombreuses missions officielles internationales. En conséquence, le président du CIO a été autorisé à nommer à nouveau M. Pál Schmitt comme membre d'une commission du CIO.